

LES ENJEUX DES " SORTIES SÈCHES " DE L'ASE EN BRETAGNE : DIAGNOSTIC RÉGIONAL RELATIF AUX PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

*Étude PASSAJE
(Pour un Accès Sécurisé
et Stable à l'Autonomie
des Jeunes en protection
de l'Enfance)*



Synthèse du rapport

Rapport rédigé par **Bastian Besson** et **Aurélie Lermenier**
Sous la direction de **Sara Calmanti** //////////////////////////////////////////////////////////////////

**MAI
2024**

SOMMAIRE



1 LE CONTEXTE p.3

2 LA MÉTHODOLOGIE p.4

**3 LES HUIT INITIATIVES
SÉLECTIONNÉES** p.6

**4 LES PRATIQUES QUI
CONDITIONNENT
LES BONNES SORTIES** p.16



1 LE CONTEXTE

A | Repères législatifs et politiques publiques en protection de l'enfance

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté¹ (souvent nommée « Stratégie pauvreté ») a été lancée en septembre 2018 par le Président de la République, Emmanuel Macron, dans un cadre interministériel. Fortement axée sur la prévention et la lutte contre les inégalités dès l'enfance pour éviter la reproduction de la pauvreté de génération en génération, cette stratégie comprenait 35 mesures, regroupées autour de cinq grandes thématiques :



Parallèlement, la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022², lancée en octobre 2019, visait à « transformer la manière de conduire les politiques publiques et à changer le regard de la société sur les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ». Son but était de renforcer les droits des enfants, en particulier ceux accompagnés par le dispositif de protection de l'enfance : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la sécurité affective, etc. Elle mettait aussi l'accent sur l'accompagnement à l'autonomie après 18 ans.

Pour ce qui concerne ce public des jeunes majeurs, l'un des enjeux centraux de ces deux stratégies réside donc dans la fin des sorties brutales de l'aide sociale à l'enfance (ASE), autrement dit les « sorties sèches ».

Avec la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet », l'accompagnement prend un caractère obligatoire pour les jeunes majeurs confiés à l'ASE avant leur majorité (article L222-5-1). La loi prévoit également un entretien obligatoire avec tout majeur accompagné, organisé par le président du conseil départemental, six mois après sa sortie du dispositif de l'ASE pour « faire un bilan de son parcours et de son accès à l'autonomie » (article L222-5-2-1).

Le décret du 5 août 2022 précise les modalités de mise en œuvre de ce droit à l'accompagnement pour les jeunes majeurs anciennement confiés à l'ASE. Il prévoit que l'accompagnement s'appuie sur un projet pour l'autonomie devant couvrir a minima certains besoins :

- ▶ L'accès à des ressources financières nécessaires à un accompagnement vers l'autonomie ;
- ▶ L'accès à un logement ou un hébergement ;

- ▶ L'accès à un emploi, une formation ou un dispositif d'insertion professionnelle ;
- ▶ L'accès aux soins ;
- ▶ L'accès à un accompagnement dans les démarches administratives ;
- ▶ Un accompagnement socio-éducatif visant à consolider et à favoriser le développement physique, psychique, affectif, culturel et social.

Enfin, la Haute autorité de santé (HAS) a publié en février 2024 le second volet des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) « Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance : l'accompagnement vers l'autonomie »³. L'objectif principal de ces recommandations est de fournir aux professionnels une démarche méthodologique et pratique qui permette de sécuriser la sortie des dispositifs des jeunes majeurs et leur installation dans la vie adulte.

Dans ce contexte et en lien avec les travaux menés par le groupe de travail n°9 « Sortants ASE » de la Stratégie pauvreté au niveau régional, le CREAL Bretagne, dans ses missions d'observatoire régional et d'animation des politiques publiques, a proposé un diagnostic des pratiques existantes au niveau de la région afin de les corréliser avec les attendus des politiques publiques relatives aux jeunes majeurs de l'ASE, en y intégrant la perspective des jeunes concernés (participation directe de bénéficiaires, inscrite comme critère obligatoire dans le référentiel qualité à destination des établissements et services sociaux et médico-sociaux) ainsi que celle de professionnels (attractivité de métiers et changement des pratiques).

¹ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous (<https://solidarites.gouv.fr/les-cinq-engagements-de-la-strategie-pauvrete>), octobre 2018, 117 p.

² Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 - Garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits, dossier de presse (https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2022-12/dossier_de_presse_-_strategie_nationale_de_prevention_et_protection_de_l_enfance_vf.pdf), octobre 2019, 48 p.

³ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3352139/fr/ameliorer-la-prise-en-charge-a-la-sortie-des-dispositifs-de-protection-de-l-enfance-l-accompagnement-vers-l-autonomie

2 MÉTHODOLOGIE

La démarche a été supervisée par un comité de pilotage, constitué du Commissaire à la lutte contre la pauvreté, des quatre conseils départementaux bretons, des quatre directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), des quatre maisons départementales des personnes handicapées/de l'autonomie (MDPH/MDA), du délégué régional de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE) et d'un représentant de personnes concernées ainsi que le CREAI Bretagne. Ce comité de pilotage s'est réuni à trois reprises :

- au début de la démarche afin de valider la méthodologie et les interlocuteurs à solliciter ;
- au milieu afin de sélectionner les initiatives pertinentes ;
- en fin d'étude pour valider les résultats et préconisations avant la rédaction du rapport.

La méthodologie proposée pour la réalisation de ce diagnostic, intitulé PASSAJE (« Pour un Accès Sécurisé et Stable à l'Autonomie des Jeunes en protection de l'Enfance »), repose sur 3 phases :

1^{ÈRE} PHASE

Observer et décrire les pratiques professionnelles à l'œuvre en Bretagne

Cette phase de recensement des pratiques professionnelles s'est opérée par le biais :

- ▶ d'entretiens avec la direction Enfance-famille de chacun des quatre conseils départementaux bretons, afin d'échanger sur les pratiques à l'œuvre en termes de préparation à la majorité des jeunes de l'ASE ;
- ▶ d'un screening via un formulaire en ligne afin que les structures en protection de l'enfance puissent renseigner les dispositifs et initiatives spécifiques qu'elles ont mis en place pour préparer la sortie de l'ASE.

Parmi les 28 structures répondantes au screening, 3 instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) ont été exclus des analyses car ne relevant pas du secteur de la protection de l'enfance. Sur les 25 restantes, 5 ont indiqué ne mettre en place aucune action spécifique visant l'autonomie, en grande partie parce qu'elles accueillent de jeunes enfants.

Les descriptions des actions rapportées par les 25 structures durant la phase de screening ont été analysées afin de sélectionner deux initiatives par département, en prenant soin de respecter une diversité de territoires (urbain, péri-urbain, rural), de publics (tous jeunes, jeunes avec handicap, mineurs non accompagnés) et de modalités d'hébergement ou d'intervention (foyer, maison d'enfants à caractère social - MECS -, milieu ouvert...).

Au total, 40 professionnels (33 travailleurs/euses sociaux/sociales et 7 cadres intermédiaires ou directeurs/trices) ont été rencontrés lors de focus groupes allant de 2 à 7 professionnels. Par ailleurs, les entretiens ont permis de questionner 17 jeunes.

2^{ÈME} PHASE

Mettre en perspective ces observations régionales avec les attendus des décrets de la « loi Taquet » et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS

Durant cette phase, la bibliographie nationale relative à la sortie des jeunes de l'ASE a été analysée. À la lumière de ces documents, le matériau recueilli lors des entretiens avec les conseils départementaux et celui issu des huit structures retenues pour des entretiens complémentaires (jeunes et professionnels) ont été analysés afin de mettre en perspective les pratiques et dispositifs observés en Bretagne avec les attendus des politiques publiques.

3^{ÈME} PHASE

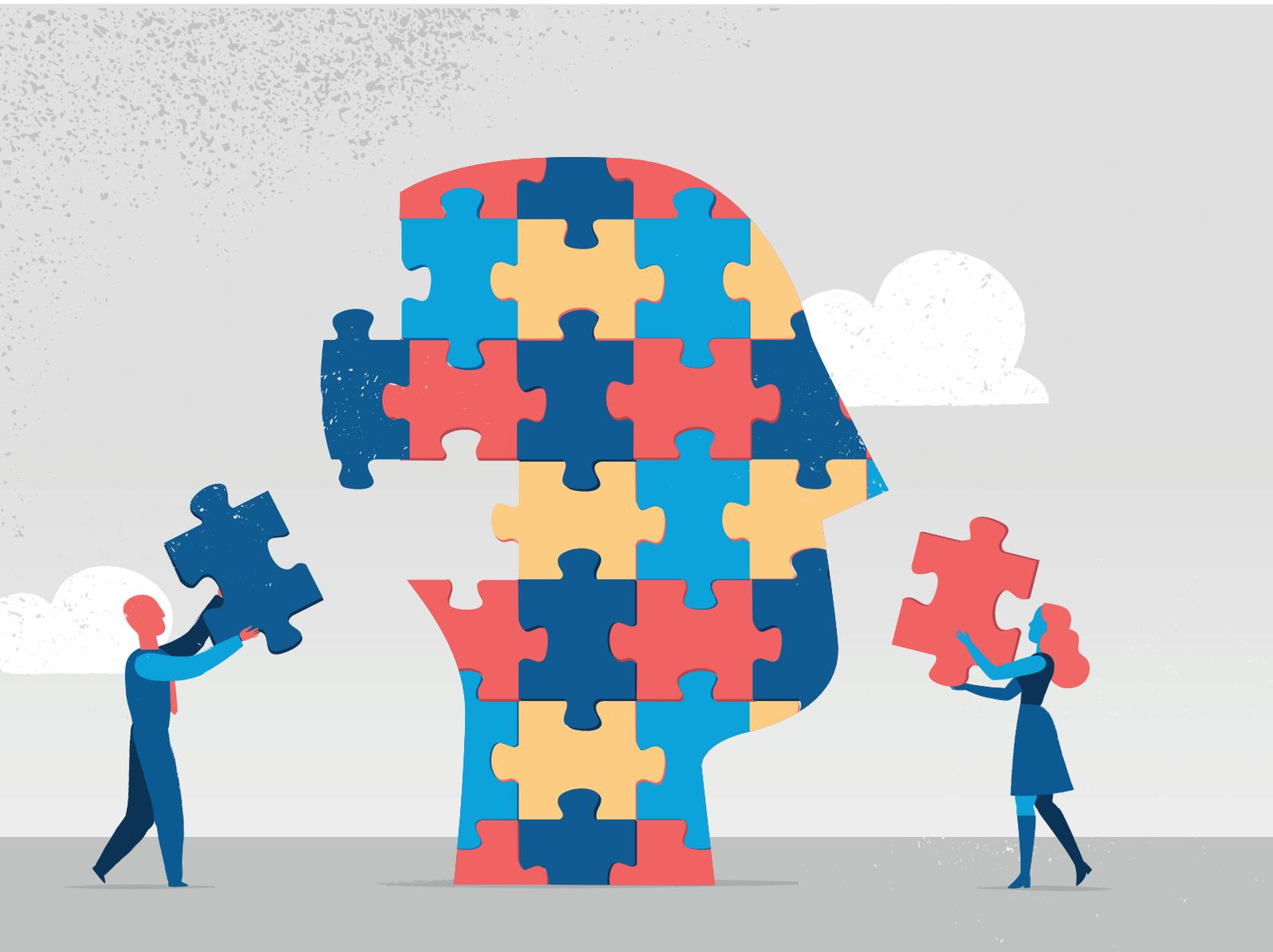
Rédiger un rapport et une synthèse permettant de mettre en avant des préconisations / orientations relatives aux actions à mettre en place pour faciliter l'autonomisation des jeunes majeurs à leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance

Les principaux enseignements des entretiens ont été présentés lors de la dernière réunion du comité de pilotage, afin d'échanger sur les préconisations relatives à l'autonomisation des jeunes de la protection de l'enfance, en prenant appui sur les pratiques à l'œuvre en Bretagne.

Le rapport ainsi que cette synthèse sont rédigés dans l'objectif de pouvoir communiquer, auprès de l'ensemble des acteurs (jeunes, structures de protection de l'enfance, conseils départementaux, partenaires de droit commun en lien avec les publics jeunes, etc.), sur ces résultats et de faire essaimer les pratiques professionnelles identifiées comme pouvant bénéficier aux jeunes pour faciliter leur autonomisation après un parcours en protection de l'enfance.



3 LES HUIT INITIATIVES SÉLECTIONNÉES





VISAGES D'ESPOIR

Organisme gestionnaire	Visages d'Espoir, siège Rouen, Seine-Maritime (76)
Territoire d'intervention	Loudéac, Côtes-d'Armor (22)
Habilitation	Habilité pour accueillir 36 mineurs non accompagnés (garçons) entre 15 et 21 ans orientés vers le service par la direction « Mineurs non accompagnés et familles étrangères » (DMNAFE) du conseil départemental des Côtes-d'Armor
Équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 responsable du site de Loudéac (1 ETP) ▶ 4 éducateurs spécialisés ▶ Des professionnels d'appui (fonctions supports)
Organisation	Les bureaux de Visages d'Espoir sont ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Une astreinte téléphonique est mise en place pendant les week-ends, les soirées et les nuits.
Objectifs du service	<p>L'intervention de Visages d'Espoir s'organise en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une phase, d'une durée de six mois minimum, de prise en charge active des mineurs non accompagnés, dans la mise en œuvre de l'accueil, l'organisation de l'hébergement, l'accompagnement des jeunes en réponse à leurs besoins vitaux, médicaux, administratifs, scolaires et citoyens et l'orientation vers un projet pérenne travaillé avec le jeune. ▶ une phase de suivi et d'accompagnement dans la réalisation de son projet, préparation du jeune à une autonomie progressive dans ses déplacements afin d'honorer ses démarches administratives et citoyennes, pour une intégration fluide à la vie quotidienne dans la société française, suivi du jeune dans la réalisation de son projet, accompagnement du jeune dans son parcours professionnel ou scolaire vers une autonomie progressive.
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>Le projet de Visages d'Espoir a pour but une insertion rapide sur le marché du travail. Ainsi, après une phase de préparation citoyenne et de projet professionnel (langue, acculturation, stage, etc.) de 6 à 8 mois, le jeune entre en apprentissage. La phase suivante vise à préparer sa sortie à l'issue de sa formation (situation administrative, sociale, logement, etc.).</p> <p>Quel que soit l'âge du jeune (majeur ou mineur) et dès l'instant où il perçoit un revenu suffisant (apprentissage), il participe à hauteur raisonnable à ses charges. Cette participation vise à préparer le jeune à faire face aux dépenses réelles.</p> <p>En lien avec les partenaires et employeurs locaux, des stages sont mis en place afin de vérifier/valider un projet professionnel. S'en suit l'inscription dans l'établissement scolaire ou la structure de formation correspondant au projet professionnel. Lorsque le niveau scolaire du jeune est insuffisant, un parcours spécifique d'insertion est mis en place.</p> <p>Dès son entrée à Visages d'Espoir, un bilan complet de son état de santé est réalisé (s'il n'a pas été fait auparavant par les services de l'ASE). Avant ses 18 ans, le jeune est invité à s'inscrire dans des clubs locaux de son choix. Un accompagnement aux liens avec la famille restée au pays est systématiquement mis en place.</p> <p>Des ateliers sont dispensés afin de faire le point sur la situation administrative. En lien avec la DMNAFE du conseil départemental des Côtes-d'Armor, une procédure conjointe de régularisation se met en place, et un livret qui précise ses droits et devoirs est remis au jeune.</p>
« Le petit truc en plus »	<p>Le travail sur les traumatismes</p> <p>Certains de ces jeunes ont vécu dans leurs pays d'origine des traumatismes d'une très grande violence. Pour d'autres, leur trajet jusqu'en Europe les a contraints à voyager sous des camions, à être victimes de trafics divers (prostitution, vols) ... Pour tous, et même pour ceux qui ont été mandatés par leurs familles, l'exil est synonyme de séparation d'avec leur famille, leurs repères culturels, leur identité. Ces jeunes mettent très longtemps avant de pouvoir parler de ces situations et les équipes sont formées à repérer les « signaux d'alerte » afin de pouvoir les accompagner vers une prise en charge thérapeutique adaptée auprès de partenaires identifiés (Parcours d'exil, Primo Lévi, ethnopsychiatres).</p>



ACTION THÉRAPEUTIQUE ET ÉDUCATIVE PAR L'INTERVENTION ET L'INNOVATION SOCIALE (ACTEIS)

Organisme gestionnaire	ACTEIS, siège Saint-Brieuc, Côtes-d'Armor (22)
Territoire d'intervention	Côtes-d'Armor (22)
Habilitation	Dispositif d'accueil et d'intervention thérapeutique et socio-éducatif proposant un accompagnement global pour les jeunes en situation de vulnérabilités. ACTEIS est une MECS alternative, habilitée pour accompagner 10 jeunes de 13 à 21 ans, relevant tout d'abord d'un placement à la protection de l'enfance et présentant en parallèle des troubles psychiatriques et/ou une notification MDPH et/ou des addictions et troubles du comportement.
Équipe	<p>Afin de développer une stratégie de prise en charge holistique auprès des jeunes confiés, ACTEIS s'est doté d'une équipe multidisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 co-directeurs partageant chacun un 0,5 ETP direction et un 0,5 ETP terrain (soit 1 ETP direction et 1 ETP éducatif) ▶ 1 pôle éducatif comprenant : 1 éducateur spécialisé, 1 éducateur sportif, 1 animateur technicien de l'éducation populaire et 1 animatrice, 1 éducateur spécialisé coordinateur (4,7 ETP) ▶ 1 pôle insertion professionnelle comprenant : 2 éducateurs techniques spécialisés (2 ETP) ▶ 1 pôle thérapeutique comprenant : 1 infirmier, 2 aides-soignants, 1 aide médico-psychologique et 1 psychologue (4,3 ETP) ▶ 1 pôle administratif (0,2 ETP) <p>Soit une équipe de 15 professionnels (13,2 ETP)</p>
Organisation	<p>Développé en 2021 comme un dispositif éphémère accueillant 5-6 jeunes, ACTEIS a évolué depuis vers un dispositif de type MECS alternative qui croise les approches sociale, sanitaire, médico-sociale pour répondre aux besoins des enfants confiés présentant des problématiques spécifiques (troubles psychiques, comportements addictifs, déficience intellectuelle légère...), identifiés comme ayant des vulnérabilités multiples.</p> <p>ACTEIS est un dispositif expérimental agréé et financé par le conseil départemental des Côtes-d'Armor. Il s'inscrit sur le territoire costarmoricain avec un axe d'intervention St Brieuc - Guingamp - Lannion - Paimpol. Il s'appuie sur un réseau partenarial local et un ancrage dans le territoire des lieux d'accueils afin de permettre l'intégration à la vie de la cité pour les jeunes accompagnés.</p>
Objectifs du service	<p>Proposer un accompagnement hyper-individualisé et spécifique, au profit de jeunes en situation de vulnérabilités multiples</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Répondre à des besoins insuffisamment pourvus sur le territoire ▶ Permettre aux professionnel(le)s et aux jeunes de participer aux décisions concernant l'évolution du projet ▶ Faire une vraie place aux collectivités et aux partenaires pour co-construire des réponses adaptées aux besoins repérés
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>Les bénéficiaires sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire éducative et thérapeutique, donnant à la structure l'un de ses aspects innovants. Ses 15 professionnels, de formations complémentaires, permettent de proposer à chaque jeune un hyper ajustement de l'accompagnement en fonction de ses besoins et de sa/ses particularité(s). Cela permet à chaque jeune de construire son projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de ses souhaits, de son bassin de vie et de l'évolution de son projet. Il s'agit également d'éviter les sorties sèches et limiter les ruptures pour des jeunes en situation de grande vulnérabilité en proposant des alternatives à des jeunes en attente de place pour d'autres structures plus adaptées à leurs besoins ou leurs difficultés.</p>
« Le petit truc en plus »	<p>Un fonctionnement différent, la SCOP (société coopérative et participative)</p> <p>ACTEIS a fait le choix de fonctionner selon le principe d'une société coopérative et participative (SCOP). Chaque salarié peut devenir associé d'ACTEIS et ainsi disposer d'une voix selon le principe « une personne = une voix », quel que soit son poste, son ancienneté et le montant du capital investi. Ce statut d'associé permet de mobiliser les salariés, favorise leur implication et leur engagement au profit de la structure et du public accueilli. Dans un contexte social difficile, il redonne du sens aux actions et au travail des professionnels, comme en témoigne les deux salariés rencontrés (cf. focus dans la partie 4). C'est une forme rare dans le secteur de la protection de l'enfance, vecteur de sens, d'engagement individuel et collectif aux profits de tous. ACTEIS vise ainsi à devenir un outil au service des bénéficiaires, des salariés et d'un territoire.</p>



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À L'AUTONOMIE (SAEA) « TI AR VAG »

Organisme gestionnaire	Association PEP 29, siège Quimper, Finistère (29)
Territoire d'intervention	Concarneau, Finistère (29)
Habilitation	Habilité pour exercer 22 mesures de placement ou contrat jeune majeur au titre de l'assistance éducative et d'un agrément Aide Sociale l'Enfance pour des jeunes de 16 à 21 ans.
Équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 cheffe de service (0,5 ETP) ▶ 1 psychologue (0,35 ETP) ▶ 1 coordinateur (0,5 ETP) ▶ 4 éducateurs spécialisés (4 ETP)
Organisation	<p>Le SAEA organise son intervention à partir d'un accompagnement individuel soutenu à raison de 2 à 3 rencontres par semaine avec le jeune.</p> <p>Il propose un accès à l'autonomie par le biais de la mise à disposition d'un logement à proximité de son lieu d'insertion scolaire ou professionnelle.</p> <p>Il assure également une présence journalière de 9h à 21h assurée par les éducateurs par roulement et durant les week-ends ou jours fériés, une permanence est garantie par les cadres.</p>
Objectifs du service	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien éducatif avec un étayage sur différents domaines relatifs à l'autonomie (accompagnement aux démarches administratives, gestion du budget, gestion du logement, gestion matérielle et gestion du temps...); ▶ Accompagnement en vue d'une insertion scolaire ou professionnelle avec un travail en collaboration avec les institutions du secteur scolaire et socio-professionnel (mission locale, Pôle emploi, chambre des métiers, lycées et CFA...) ▶ Soutien de la personne avec un travail sur son environnement familial et social (entretiens individuels et familiaux, médiations, prise en compte de la santé, loisirs et vie culturelle et sportive...)
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>L'accompagnement individualisé se construit principalement par objectifs en lien avec le projet personnalisé pour l'enfant (PPE) et sa déclinaison en projet individualisé mais aussi au travers de temps de loisirs. L'équipe a mis également en place un groupe d'expression de jeunes.</p> <p>En complément du projet éducatif, le service met en œuvre un projet thérapeutique pour les jeunes accompagnés à travers des rencontres entre eux et la psychologue du service sur la base d'un soutien temporaire et épisodique ou de manière plus régulière. L'intervention d'un médecin pédopsychiatre complète également cette forme d'intervention en assurant une consultation une fois par mois dans les locaux de l'association.</p>
« Le petit truc en plus »	<p>Les « Apprentis-Riders » du pôle social PEP 29</p> <p>Les « Apprentis Riders » est un service créé au sein du pôle social des PEP 29 en partenariat avec le conseil départemental du Finistère. Ouvert aux jeunes accompagnés par le SAEA, il propose l'organisation d'activités sportives nautiques et de plein air à travers des supports multiples dans divers milieux (eau calme, mer, eau vive, piscine), des sorties à vélo et de randonnées, des activités qui s'adaptent selon les saisons.</p> <p>La finalité recherchée est la découverte du territoire par le sport comme outil de médiation et support au projet de l'enfant.</p> <p>Encadrées par 2 éducateurs à la fois spécialisés et sportifs, ces activités sont organisées toute l'année à travers 3 formats différentes de session :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La session « médiation individuelle » vise à instaurer une relation de confiance entre le jeune et l'adulte dans des conditions favorables qui s'inscrivent dans un milieu inhabituel ; ▶ La session « activité collective » permet de vivre une expérience positive de groupe tout en croisant les regards entre l'encadrant de l'activité et le professionnel qui assure le suivi du jeune ; ▶ La session « médiation familiale » offre la possibilité de renforcer le lien parent/enfant ou au sein d'une fratrie.



MAISON D'ENFANT À CARACTÈRE SOCIAL (MECS) « KER-LOROIS »

Organisme gestionnaire	Les Apprentis d'Auteuil Grand -Ouest, Bretagne, siège à Priziac, Morbihan (56)
Territoire d'intervention	Carhaix, Finistère (29)
Habilitation	Habilitation pour exercer 13 mesures de placement ou contrat jeune majeur au titre de l'assistance éducative et d'un agrément Aide Sociale à l'Enfance, pour des jeunes de 11 à 18 ans sur le département du Finistère.
Équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 cheffe de service (1 ETP) ▶ 6 éducateurs (6 ETP) ▶ 2 surveillants de nuit (2 ETP) ▶ 2 maîtresses de maison (1,7 ETP)
Organisation	<p>La MECS est une structure ouverte 365 jours/an avec un hébergement 24h sur 24, 7 jours sur 7. La présence éducative est permanente, assurée au quotidien par les éducateurs et les maîtresses de maison. Le matin, un éducateur et une maîtresse de maison interviennent auprès des jeunes et 3 éducateurs sont présents l'après-midi dont 2 en soirée jusqu'à 23h.</p> <p>Les week-ends, une maîtresse de maison est présente le matin et 2 éducateurs les après-midis et en soirée. Toutes les nuits sont assurées par un surveillant de nuit pour garantir la sécurité des jeunes et des locaux.</p>
Objectifs du service	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement de l'équipe éducative dans la prise en charge holistique des jeunes ; ▶ Ouverture sur le monde extérieur ; ▶ Répondre aux attentes et besoins des jeunes en fonction de leur projet personnalisé ; ▶ Soutien à la parentalité dans le cadre de la référence unique ; ▶ Projet de semi-autonomisation (préparation à la sortie du dispositif de la protection de l'enfance).
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>Ker-Lorois a mis en place un projet d'accompagnement en hébergement diffus d'une capacité de 3 places au sein d'un foyer jeunes travailleurs (FJT) en centre-ville de Carhaix. Cette nouvelle modalité d'accompagnement s'est mise en place suite au constat que certains jeunes ne pouvaient retourner au domicile familial pendant ou à l'issue de leur accompagnement.</p> <p>La mise en appartement se fait à partir de l'âge de 16 ans afin de travailler le processus d'autonomisation et notamment la mise en place d'un suivi budgétaire (fiches budget) et d'un accompagnement vers les dispositifs de droit commun. Un bilan de minorité adressé à l'ASE permet de faire le point sur les actions éducatives engagées et à développer dans les mois suivants.</p>
« Le petit truc en plus »	<p>Le guide jeunes majeurs « Prendre ta vie en main »</p> <p>En 2019, l'équipe de la MECS a construit un guide à destination des jeunes préparant la sortie des dispositifs de l'ASE. Ce travail s'est réalisé sur la base de réunions spécifiques et en y associant les jeunes. Par la suite, cet outil a été présenté au conseil départemental. Ce guide aborde différents thèmes :</p> <p>Chaque thématique est explicitée avec une définition des termes clés (le SMIC, la sécurité sociale, la franchise d'une assurance...) et des éléments de précisions sur certains points (« bon à savoir »). Le document regorge également de conseils, d'adresses utiles, d'astuces pratiques et une note permet au jeune et au professionnel de s'exprimer librement sur chacun des items. Le tout est illustré par des schémas et un visuel « accrocheur » ce qui permet de rendre la lecture attrayante.</p> <p>Des fiches pratiques sont également proposées afin que le jeune se mette en situation (par exemple, « Je veux un téléphone portable (à moindre coût) », « Envie d'un moyen de locomotion »...) Ce livret, qui s'adresse directement au jeune (emploi du « tu »), est présenté comme un véritable outil d'accompagnement lui permettant d'anticiper des démarches administratives et de renforcer son pouvoir d'agir en tant que citoyen.</p>



PÔLE HÉBERGEMENTS TREMPLINS SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF (SAP) L'ESSOR

Organisme gestionnaire	ESSOR 35, siège Rennes, Ile-et-Vilaine (35)
Territoire d'intervention	Rennes, Ile-et-Vilaine (35)
Habilitation	Habilitation pour exercer 43 mesures de placement, au titre de l'assistance éducative et d'un agrément Aide Sociale à l'Enfance, pour des jeunes de 17 à 21 ans dans le département de l'Ille-et-Vilaine et 8 mesures d'accompagnement jeune majeur pour des jeunes de 18 à 21 ans disposant de leur solution de logement.
Équipe	<ul style="list-style-type: none">▶ 5 référents éducatifs et sociaux (5 ETP)▶ 1 intervenante éducative et sociale d'appui (0,5 ETP)▶ 1 chef de service (1 ETP)▶ 1 psychologue (0,5 ETP)▶ 1 secrétaire (0,5 ETP) Prise d'appui sur les services administratifs et comptables du Pôle Hébergements Tremplins et sur le service technique de l'Essor
Organisation	<p>Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, sauf le vendredi jusqu'à 17h. Des rendez-vous et des accompagnements peuvent être programmés en dehors de ces créneaux horaires. Une secrétaire intervient sur site deux demi-journées par semaine pour assurer la continuité de service (réponse téléphonique, accueil des usagers...) et la gestion administrative en lien avec le secrétariat du pôle.</p> <p>À partir de 18h et jusqu'au lendemain, les jeunes disposent d'un numéro d'urgence pour faire appel à un cadre en cas de nécessité. Cette astreinte garantit une continuité rassurante pour les jeunes et une réponse institutionnelle 365 jours par an. Elle permet d'établir les liens utiles en cas de besoin ou d'intervenir physiquement en cas d'urgence.</p>
Objectifs du service	<p>Le SAP se donne pour objectif de construire et mettre en œuvre avec le jeune son projet personnalisé de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Promouvoir l'autonomie et la responsabilité du jeune ;▶ Proposer un espace d'expression et des conditions d'accueil et d'hébergement sécurisées ;▶ Soutenir et accompagner le jeune dans son insertion professionnelle, sociale, culturelle ;▶ Favoriser l'accès aux droits et l'exercice des devoirs citoyens ;▶ Favoriser le travail sur la dimension familiale.
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>La vocation du SAP est d'accompagner des jeunes âgés de 17 à 21 ans vers une autonomie et une indépendance, de soutenir et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle inscrite progressivement dans le régime de droit commun.</p> <p>Le SAP propose deux modalités d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ L'accompagnement global est une mesure de placement qui répond au référentiel départemental des SAP : une prise en charge qui repose sur un accompagnement éducatif et social à raison d'un rendez-vous hebdomadaire avec un référent, une allocation financière pour répondre aux besoins fondamentaux (alimentation, hygiène, habillement, transport) et une mise à disposition d'un hébergement individuel.▶ L'accompagnement jeune majeur (AJM) est une mesure d'accompagnement éducatif et social pour des jeunes disposant de leur solution de logement et nécessitant un accompagnement éducatif et social entre le niveau de réponse de l'accompagnement global et les réponses du droit commun (polyvalence de secteur, mission locale). La moyenne est de 2 à 3 rencontres par mois. Un soutien financier peut être accordé en fonction des situations. <p>L'AJM est la spécificité du SAP de l'Essor. Cette mesure s'apparente à une action éducative à domicile jeune majeur (AEDJM) ou une mesure éducative personnalisée (MEP) jeune majeur, mais avec des moyens renforcés : 0,5 ETP pour 8 mesures.</p> <p>L'accompagnement peut concerner des jeunes vivant à Rennes non connus du SAP ou plus généralement de l'Essor, mais déjà identifiés par un centre départemental d'action sociale (CDAS). La fréquence de rencontre est de 2 à 3 fois par mois et peut porter sur tous les pans de la vie du jeune adulte. Il fonctionne avec ses propres ressources, mais le SAP peut venir en complément en fonction des situations pour le maintien de l'hébergement ou des projets spécifiques.</p> <p>L'AJM peut être mobilisé :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Pour des situations peu connues des CDAS : l'objectif est alors d'évaluer la capacité du jeune à s'engager dans un accompagnement éducatif et social dans la perspective d'une bascule vers un accompagnement global car il peut y avoir besoin de mobiliser un hébergement, mais surtout un besoin d'accompagnement éducatif et social hebdomadaire.▶ Pour des situations de jeunes relevant uniquement d'un accompagnement éducatif et social relatif. Le niveau d'accompagnement de 2 à 3 rencontres par mois suffit.▶ Un AJM en fin de parcours SAP (post-APJM) : un « filet de sécurité » pour sortir des dispositifs de la protection de l'enfance de manière sécurisée et stabilisée.



PÔLE HÉBERGEMENTS TREMPLINS SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF (SAP) L'ESSOR

« Le petit truc en plus »

L'AEDJM proposé par un SAP

Ce type de mesure peut exister dans le milieu ouvert, mais n'est pas développé par des services de placement type MECS en Ille-et-Vilaine. Le prix de journée prévoit la possibilité de verser directement un soutien financier sans avoir besoin de solliciter une aide sociale au CDAS ou au Fonds d'aide jeunes (FAJ).

La mesure peut être exercée par tous les référents éducatifs et sociaux, ce qui permet une continuité dans le lien éducatif quand la situation du jeune évolue. Il est possible, sous validation du responsable Enfance-Famille du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, de basculer d'une mesure à l'autre au sein du SAP. Pour des jeunes sortant des dispositifs de la protection de l'enfance qui peuvent se sentir isolés et sans possibilité d'avoir des personnes ressources, c'est un point d'ancrage et des figures d'attachement rassurantes pour la construction d'une vie autonome et indépendante.

La mise en œuvre est simplifiée et repose sur la transmission d'une fiche de liaison entre le SAP et le CDAS pour que la mesure soit validée. Le lien avec les dispositifs de droit commun est l'une des clés déterminantes pour la réussite des accompagnements. Le référent au SAP occupe souvent une place de soutien à la coordination partenariale.



CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (CPFS)

Organisme gestionnaire	Sauvegarde de l'enfant à l'adulte (SEA) d'Ille-et-Vilaine, siège Saint-Grégoire (35)
Territoire d'intervention	Saint-Grégoire, Ille-et-Vilaine (35)
Habilitation	Le CPFS prend en charge, au titre du placement en assistance éducative, 145 jeunes de 0 à 21 ans confiés par les juges des enfants ou dans le cadre de mesures administratives de protection de l'enfance.
Équipe	<ul style="list-style-type: none">▶ 1 cheffe de service▶ Des éducateurs spécialisés (14,6 ETP)▶ 1 conseillère en économie sociale et familiale (CESF - 0,6 ETP)
Organisation	Le standard du CPFS est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sur ces horaires, les travailleurs sociaux s'organisent pour assurer une permanence éducative qui garantit une continuité d'accompagnement quand la situation le nécessite et que le référent éducatif de la situation n'est pas disponible. Une astreinte du CPFS fonctionne en dehors des heures d'ouverture au public du standard et du service.
Objectifs du service	<p>Les objectifs d'accompagnement concernant les plus de 16 ans sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Accompagner le jeune pour qu'il acquiert une autonomie matérielle et financière par la perception qu'il aura des déterminants à l'autonomie.▶ Accompagner le jeune pour qu'il acquiert une capacité à gérer la solitude et le quotidien dans une assez grande proximité rassurante dans un premier temps. Paradoxalement, on demandera à ces jeunes, une fois sortie des dispositifs de l'ASE, d'être rapidement autonomes alors même qu'ils n'ont pas l'étayage d'un milieu familial solide et rassurant.▶ Évaluer la gestion du quotidien (entretien du logement, repas...), l'assiduité scolaire, la question de l'envahissement...
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>Rattaché à l'équipe pluriprofessionnelle inter-secteur, le dispositif Pass'Majeur accompagne, en complément des travailleurs sociaux et assistants familiaux, les jeunes de plus de 16 ans du CPFS. Il s'agit d'un accompagnement individualisé pour anticiper les besoins en termes de protection (APJM et mesure de protection sociale) mais aussi en termes d'accès aux dispositifs de droit commun sur les champs de la santé, du logement, de l'accès aux droits et de l'orientation professionnelle. Il n'y a pas d'aide financière associée à laquelle peut prétendre le jeune mais un accompagnement pour la gestion budgétaire et les actes de la vie quotidienne (courses, repas, etc.). Le CPFS a également l'usage d'un scooter prêté aux jeunes qui en ont besoin pour favoriser l'insertion professionnelle.</p> <p>Le dispositif Pass'Majeur soutient les jeunes dans la récupération des subsides qui peuvent être placés à la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que dans les demandes de bourse et d'aide au logement.</p> <p>Une conseillère en économie sociale et familiale est chargée de travailler la question de l'autonomisation des jeunes afin de garantir la continuité des parcours lors des sorties du dispositif. Elle rencontre tous les jeunes de 16 ans accompagnés par le CPFS afin de déterminer leurs besoins dans les aspects relevant de l'accès à l'autonomie et à la majorité. Il s'agit aussi d'un entretien pour répondre aux nombreuses questions/appréhensions du jeune face à l'accès à la majorité.</p>
« Le petit truc en plus »	<p>L'appartement partagé SAFT / CPFS</p> <p>Afin d'outiller les professionnels pour permettre l'atteinte des objectifs d'accompagnement, le CPFS s'est doté d'un appartement de proximité, partagé avec le SAFT de la SEA 35. L'appartement est situé en grande proximité du domicile d'une assistante familiale, sous contrat de travail avec le CPFS. Elle est la propriétaire de ce logement meublé, en rez-de-chaussée d'un bâtiment.</p> <p>L'appartement de proximité est un outil d'expérimentation de la vie en autonomie réservé aux jeunes à partir de 16 ans accompagnés par le CPFS ainsi qu'aux situations familiales nécessitant un lieu d'hébergement tiers pour accompagner les relations parents-enfants. Il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Travailler et sécuriser le projet d'accompagnement des plus de 16 ans (expérimentations de la vie autonome pour un week-end ou pendant les vacances scolaires) ;▶ Accompagner le lien parent-enfant en permettant à certains parents qui, par exemple, n'ont pas de lieu de vie, d'accueillir leurs enfants, de pouvoir partager des temps de vie quotidienne par le biais d'un hébergement ponctuel.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF EN MILIEU OUVERT (SAPMO)

Organisme gestionnaire	Association Saint-Yves, siège à Auray, Morbihan (56)
Territoire d'intervention	Larmor-Plage, Morbihan (56)
Habilitation	Habilité pour exercer 22 mesures de placement ou contrat jeune majeur au titre de l'assistance éducative et d'un agrément Aide Sociale à l'Enfance, pour des jeunes de 16 à 21 ans dans le département du Morbihan.
Équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 cheffe de service (0,5 ETP) ▶ 1 psychologue (0,216 ETP) ▶ 5 éducateurs spécialisés (4,6 ETP)
Organisation	Ouvert 365 jours par an 24h sur 24h. L'équipe éducative est présente du lundi au samedi de 9h à 18h (en période scolaire) avec des temps de présence éducative en soirée.
Objectifs du service	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accueillir le jeune et l'étayer dans la gestion de son quotidien pour l'amener progressivement vers l'autonomie ; ▶ Accompagner le passage du stade de l'adolescence vers celui de jeune adulte et la construction identitaire ; ▶ Accompagner le jeune dans la construction d'un projet de vie à la sortie du dispositif : relations familiales, accès au logement, à l'insertion, accès aux dispositifs de droit commun en matière de soins, de droits et de devoirs ; ▶ Aller vers l'environnement du jeune : famille, insertion, soins, centres d'intérêt, réseau (amical, famille élargie...). Repérer et mobiliser ses ressources et celles de son environnement pour favoriser son épanouissement social. Concernant les jeunes majeurs, l'autorité parentale n'étant plus en cours, les liens du service avec les parents se construisent avec l'accord du jeune ; ▶ Pouvoir répondre à des situations sensibles : violence, addictions, conflits, mises en danger...
Description du dispositif spécifique jeune majeur	<p>S'adressant majoritairement à des jeunes majeurs, le SAPMO vise à accompagner les jeunes vers une prise d'autonomie et d'indépendance progressive sur l'ensemble des plans : physique, économique, social, juridique et psychologique. Cet accompagnement est la dernière étape dans le parcours de l'enfant confié et il n'y aura pas ensuite, ou très rarement, d'autres mesures de protection de l'enfance.</p> <p>Pendant toute la durée de son accompagnement, le service s'assure que le jeune dispose d'un hébergement et différentes possibilités sont pratiquées : logement de l'association, logement personnel, foyer jeunes travailleurs, colocation, autre type d'hébergement (suivi au domicile parental, hébergement d'urgence, logement en couple ...)</p> <p>En complément, un accompagnement éducatif est proposé et comprend des visites au logement, un accueil au service (mise à disposition d'un ordinateur et d'une buanderie), des entretiens éducatifs et thérapeutiques, des temps partagés dans la gestion du quotidien (repas, ménage, courses...), la gestion budgétaire, l'accompagnement administratif, les relations familiales, l'insertion, la santé, les loisirs et la culture... Ces différentes formes d'accompagnement s'articulent avec un travail partenarial relativement soutenu.</p>
« Le petit truc en plus »	<p>L'atelier cuisine</p> <p>En 2023, le SAPMO a construit un atelier collectif organisé une fois par trimestre sur le thème de la cuisine. Il est animé par une ancienne jeune accompagnée par le service, il y a quelques années.</p> <p>Les objectifs de l'atelier visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lutter contre l'isolement ; ▶ Renforcer les liens sociaux entre jeunes accompagnés ; ▶ Développer de nouvelles compétences transférables à une vie indépendante dans un logement.



DISPOSITIF DYNAMIQUE D'INSERTION (3D)

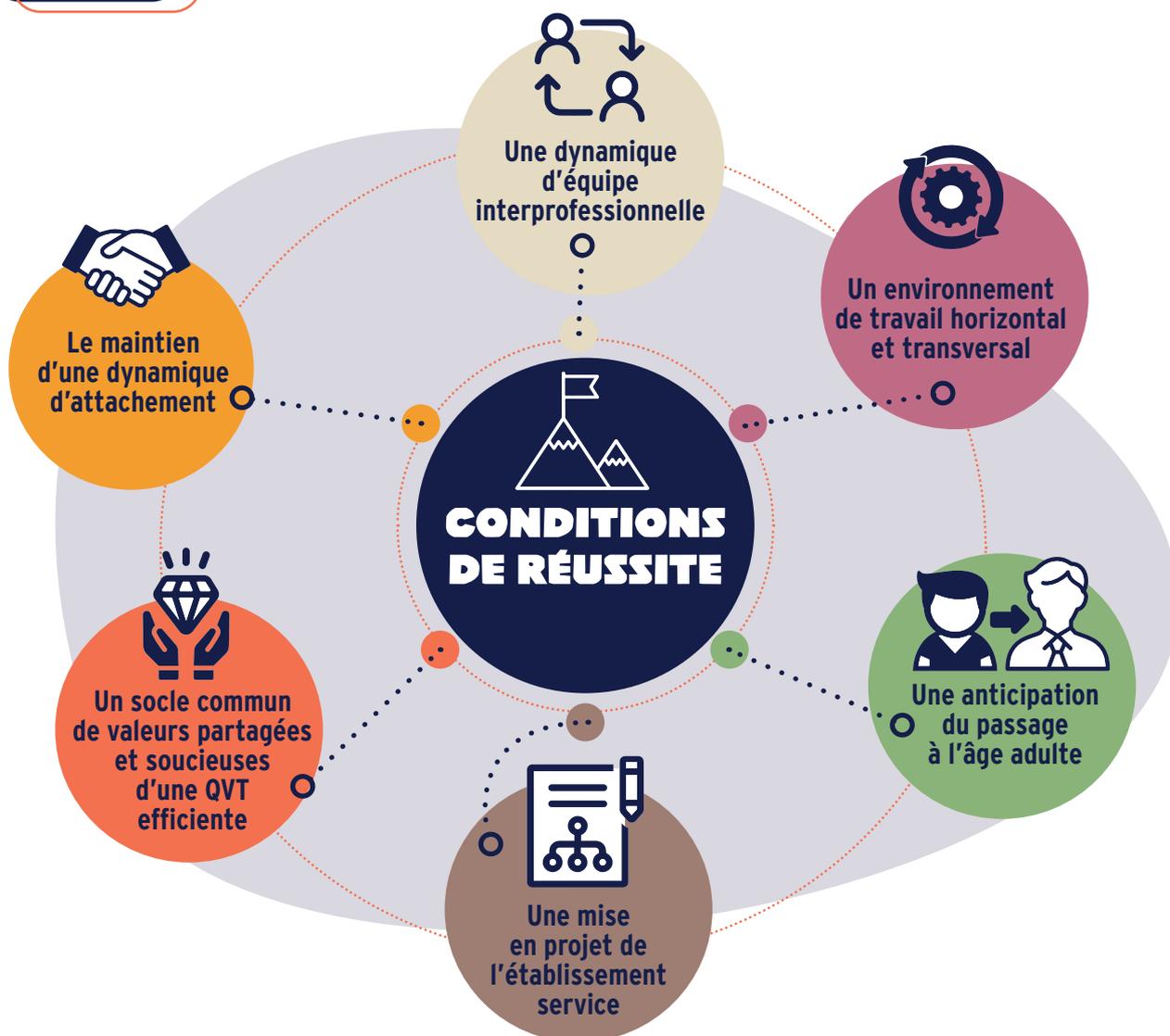
Organisme gestionnaire	Sauvegarde 56, siège à Lorient, Morbihan (56).
Territoire d'intervention	Vannes, Morbihan (56).
Habilitation	Habilitée pour accompagner 20 stagiaires par an sur des parcours de 600 heures (soit un total de 12 000 heures de formation), au titre de la formation professionnelle, pour des jeunes âgés de 16 à 18 ans prioritairement et désinscrits des dispositifs scolaires, de formation, d'accès à l'insertion professionnelle, et de l'emploi. Pas de prescription requise, les jeunes sont orientés par différentes structures (missions locales, services éducatifs) ou font d'eux-mêmes la demande avec leurs familles.
Équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 coordinateur de parcours (0,8 ETP) ; ▶ 1 formatrice dans le cadre du module « Mon Projet Pro » (1 ETP) ; ▶ 1 formateur cuisine (1 ETP) ; ▶ 1 formatrice service en salle (1 ETP) ; ▶ Intervention artistique en partenariat avec le tiers lieu culturel LE BREF.
Organisation	La formation 3D dure 6 mois avec des entrées et sorties permanentes, tout au long de l'année selon les places disponibles. Cette organisation permet un parcours de formation alternant du collectif (groupes restreints) et de l'individuel (individualisation des parcours) dans un va-et-vient avec le monde du travail à l'issue d'une phase de pré-accueil qui s'organise 1 mois avant l'entrée. Les jeunes présents du lundi au vendredi, de 9h à 16h (les horaires s'adaptant selon l'activité du dispositif et l'alternance ajustable des dimensions collectives et individuelles).
Objectifs du service	Le dispositif 3D vise à apporter des réponses pédagogiques et éducatives adaptées par un parcours de formation personnalisé et coordonné par un dispositif dynamique d'insertion professionnelle adapté à des jeunes en situation de rupture. Ces activités doivent donc favoriser : <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'acquisition de compétences instrumentales et cognitives (fonctions intellectuelles, mécanismes de raisonnement, capacité d'analyse et de synthèse, esprit critique...); ▶ L'acquisition de compétences sociales (vie en groupe, coordination, confiance en soi, coopération, régulation des émotions...); ▶ L'acquisition de compétences professionnelles (gestes professionnels et techniques spécifiques et transférables); ▶ L'élaboration d'un projet professionnel (par la connaissance des métiers et des compétences requises).
Description du dispositif spécifique jeune majeur	Le parcours de formation est organisé en 3 phases au cours de 6 mois sur la base de 4 modules : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 modules « socles » : mise en situation professionnelle et projet professionnel ; ▶ 2 modules complémentaires : santé/bien être et ouverture au monde. À l'issue des 6 mois, l'idée est de capitaliser sur le parcours de formation, définir un après-formation et s'assurer de relais de la sphère socio-professionnelle.
« Le petit truc en plus »	Le projet « En mode avion » À la suite d'observations de signaux alarmants chez les jeunes concernant leur santé mentale (fatigue, états dépressifs, apathie, manque de concentration...) et qui impactent leur investissement dans leur projet professionnel, les professionnels et les jeunes font le constat ensemble d'une difficulté à se couper des écrans, de se mettre « en mode avion ». Ainsi, émerge la volonté de réfléchir à un espace qui permettrait une mise à distance temporaire des écrans, un changement d'habitudes de vie dans un nouvel environnement et le vécu d'une expérience collective nouvelle. En partenariat avec l'association « Bel espoir AJD du Père Jaouen », le projet s'est construit dans le cadre d'une réponse d'appel à projet ouvert par « Harmonie Mutuelle » avec comme finalité, la sensibilisation d'un public jeunes à la santé et au bien-être afin d'en faire un vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, cinq jeunes sont partis sur un voilier durant 4 jours et 3 nuits avec l'association Bel Espoir laissant leur portable à quai ou dans les cales et où ils ont été mis à l'épreuve sur le bateau (mal de mer, manque de confort, météo peu clémente). Sans téléphone portable, le groupe a pu partager des activités collectives (chants, guitare, observation et découverte de la navigation avec le capitaine) avec comme objectif d'investir chaque jeune dans les tâches quotidiennes (cuisine, service, vaisselle, ménage), de s'exercer aux manœuvres de navigation et de découvrir divers métiers en lien avec le milieu maritime (couture des voiles, menuiserie / ébénisterie, soudure / métallerie et mécanique bateau). Les résultats de cette expérience collective ont montré que les jeunes disposaient d'une grande capacité d'adaptation et de dépassement de soi, surmontant toutes les épreuves rencontrées, leurs angoisses et leurs appréhensions.

4 LES PRATIQUES QUI CONDITIONNENT LES BONNES SORTIES

La méthodologie déployée dans le cadre de cette démarche régionale de diagnostic des pratiques professionnelles en termes de préparation à l'autonomisation des jeunes ayant un parcours en protection de l'enfance permet de dégager plusieurs constats, qui s'articulent autour de 6 conditions réunies dans le schéma suivant. Elles sont le résultat de la mise en perspective des rapports et recommandations élaborés ces dernières années sur la question des sortants ASE avec les éléments issus des observations réalisées dans le cadre de l'étude PASSAJE.

FIGURE
2

Conditions favorisant les bonnes pratiques professionnelles en termes d'autonomisation des jeunes ayant un parcours ASE



UNE DYNAMIQUE D'ÉQUIPE

L'association au sein d'une même équipe de plusieurs profils et compétences professionnelles (assistant.e de service social, éducateur/trice spécialisé.e, maîtresse de maison, psychologue, veilleur de nuit...) offre la possibilité d'approcher au plus près des besoins multiples des jeunes sur les différents champs relatifs à l'autonomie. Mais au-delà d'une simple juxtaposition, il s'agit plutôt d'articuler et de coordonner plusieurs actions

éducatives sur un plan scolaire, professionnel, médical, social, psychologique... par une approche intégrée ancrée dans la réalité des situations rencontrées.

À la fois polyvalents (trouver un employeur, rechercher un logement, établir un budget, apprendre à faire une machine à laver...) et spécialisés sur différents domaines (constitution de dossier MDPH, gestion des démarches administratives...), les professionnels soulignent l'intérêt d'une approche collective et coopérative de l'intervention, au sein de la structure ou de l'association mais aussi avec des partenaires extérieurs (en particulier dans ce qu'on dénomme le « droit commun »), en vue d'élaborer des projets d'accompagnement qui s'adaptent à la singularité de chaque situation.

La recherche de compétences spécifiques en dehors des métiers représentatifs du travail social au sein des établissements habilités en protection de l'enfance (conseiller/ère en insertion professionnelle, CESF, infirmier/ère, etc.) est également un atout pour envisager des formes d'accompagnements adéquates. L'intervention proposée par les services s'adressant spécifiquement à un public de jeunes adultes est une forme d'accompagnement pertinente et efficace qui spécialisent des métiers plus génériques du travail social.

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL HORIZONTAL ET TRANSVERSAL

L'environnement de travail constitue également un élément déterminant à la mise en place d'actions visant l'autonomisation des jeunes.

Les cadres intermédiaires et les directions d'établissement ont un rôle important à jouer pour construire des espaces de travail dynamiques et participatifs nécessaires au décalage et pour faire un « pas de côté ».

La mise en avant de l'engagement et de la responsabilité partagée

de chaque professionnel est une condition nécessaire et motivante à l'investissement personnel et professionnel de chacun dans les accompagnements, en particulier les plus complexes, qu'ils tentent de mener.

Les organisations qui balisent des parcours coordonnés à l'interne, dans une offre de service diversifiée, préviennent les ruptures de parcours d'accompagnement de jeunes, en préparant les transitions et apportent une sécurité institutionnelle pour le jeune.

La transversalité à l'interne avec des collaborations interservices sur différentes activités et instances collectives (réunions, espaces, supervisions, formations ou commissions interservices) rend possible une cohésion institutionnelle forte entre professionnels avec des répercussions sur la qualité de l'accompagnement des jeunes.

FOCUS

Le fonctionnement en SCOP pour impliquer les professionnels

Développé en 2021 comme un dispositif éphémère accueillant cinq-six jeunes, ACTEIS a évolué depuis vers un dispositif de type MECS alternative qui croise les approches et les compétences professionnelles pour répondre aux besoins des enfants présentant des problématiques spécifiques (troubles psychiques, comportements addictifs, déficience intellectuelle légère...). Le dispositif fonctionne selon les principes d'une société coopérative de production (SCOP).

Cette structuration de leur environnement de travail a été décrite par les deux salariés rencontrés comme une plus-value dans leurs conditions de travail et leur accompagnement des jeunes : « On n'est pas dans un rapport hiérarchique descendant, avec des ordres donnés mais dans une concertation et une réflexion commune sur « qu'est-ce qu'on veut que ce soit et que ça devienne en fonction des jeunes et de leur parcours ? » ». Ayant toujours travaillé dans des structures qui fonctionnent selon un mode hiérarchique (direction - chef de service - travailleurs sociaux), ils ont indiqué apprécier la possibilité de proposer des modalités d'accompagnement pour s'adapter à chaque jeune : « On élabore au fur et à mesure, on avise, on improvise, on essaie d'avoir des idées originales, différentes de ce qui a déjà été mis en place avec ces mêmes jeunes auparavant », « Quand on a une idée, on peut l'amener et on est écouté ».

Ces échanges autour de l'accompagnement des jeunes (au nombre de neuf au moment de l'entretien) ont lieu lors de réunions hebdomadaires mais aussi au fil de l'eau : « Au quotidien, on prend tous des initiatives pour faire face aux situations plus ou moins urgentes à régler », « On réfléchit à un accompagnement adapté, en proposant des choses, en les mettant en place, en voyant si ça marche, en changeant si ça ne marche pas, selon le principe essai-erreur ».

UNE ANTICIPATION DU PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

La recommandation de bonnes pratiques de la HAS du 06 février 2024 « Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de l'enfance : l'accompagnement vers l'autonomie » encourage les professionnels à investir dès 16 ans la préparation à la sortie : en Bretagne, les services rencontrés s'y emploient.

C'est le cas notamment des services qui accompagnent des enfants et/ou des adolescents et qui ont développé des modalités particulières d'accompagnement dès 16 ans pour les préparer dans la transition à l'âge adulte. Expérimentation en logement autonome, intervention ciblée avec une conseillère en économie sociale et familiale, prise de rendez-vous de manière autonome sont autant d'actions formalisées dans une offre de service à l'interne et qui préparent le jeune à son émancipation future des services.

UNE MISE EN PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

Les établissements et services tournés vers le développement de projets en devenir (développement d'activités complémentaires, nouveaux outils, projet architectural, mise en place de partenariats...) ouvrent également des opportunités stimulantes de travail aux professionnels, leur permettant de monter en compétences transposables à l'accompagnement des jeunes.

La mise en projet de manière innovante et notamment par des modes de financement ouverts inter-institutionnels permet également de construire des opportunités inclusives pour des jeunes et notamment dans le champ de l'insertion professionnelle.

Immersion au sein d'une entreprise, mise en pratique des compétences professionnelles, mixité du public mais aussi décalage de regard vis-à-vis de la situation sociale du jeune offrent la possibilité de regards croisés sur la situation et peuvent contribuer à déstigmatiser le regard porté sur les jeunes ayant un parcours au sein de l'ASE.

UNE ORGANISATION PORTEUSE DE VALEURS ET SOUCIEUSE D'UNE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL EFFICIENTE

La culture institutionnelle de l'établissement ou du service, porteuse de valeurs et de principes d'intervention qui forment le creuset de l'accompagnement proposé par les professionnels, est également relevée par les salariés rencontrés dans le cadre de l'étude. La solidarité, la place accordée à la créativité et à la convivialité, en y intégrant les jeunes accompagnés eux-mêmes, mais aussi aux

échanges et aux débats entre professionnels de terrain et direction sont autant de conditions nécessaires qui rendent possibles l'action des professionnels et préviennent les situations d'épuisement professionnel. Cette qualité de vie au travail permet de construire une relation au travail facilitante pour les accompagnements de jeunes et l'entretien d'un réseau de partenaires à l'externe.

LE MAINTIEN D'UNE DYNAMIQUE D'ATTACHEMENT DES JEUNES AUX PROFESSIONNELS

Professionnels des métiers de la relation, les travailleurs sociaux soulignent la nécessité de maintenir le lien avec des jeunes pendant et après la sortie et la plupart du temps dans des formes d'accompagnement hors mandat. Cette dynamique d'attachement est rendue possible pendant le

parcours en ASE par la construction de liens avec toute une équipe et pas seulement certains professionnels référents de la situation, ce qui permet un réel investissement de part et d'autre mais aussi la possibilité de se tourner vers un ou plusieurs professionnels quand le besoin se fait ressentir, parfois un ou deux ans après.

Cette possibilité du retour, qui est devenue un droit inscrit dans la « loi Taquet », est un facteur déterminant qui conditionne l'insertion sociale du jeune et la construction de nouveaux liens sociaux à la sortie des dispositifs de l'ASE.

« Les assistants familiaux font à la place et les jeunes arrivent ne sachant rien sur le droit commun, la sécu ou autre. »

« La psychologue à l'ASE, c'est la seule qui a fait des prouesses fantastiques mais quand elle est repartie en libéral, je n'ai plus eu le droit de la consulter avant 18 ans. »

« Pour les professionnels en protection de l'enfance, les qualités et ressources du jeune ne sont pas mises en avant mais plutôt les difficultés, ce qui empêche les choses. »

« C'est difficile de poursuivre les études quand on demande aux jeunes d'être autonomes rapidement. »

« Ce qui a été marquant comme première expérience, c'est quand on a mis toutes mes affaires et quand on a fait des courses. C'est là où j'ai réalisé. Tout était réglé, ça fait du bien ! »

« C'était la première fois que je vivais seule et donc il a fallu que j'organise ma semaine pour ne pas me sentir seule via des actions culturelles et pour voir du monde. Les éducateurs m'ont aidée à me repérer avec des moments de la semaine plus constructifs et je suis plus à l'aise aujourd'hui. J'ai le sentiment d'être aidée et de me confirmer dans mes choix. »

« Ce qui m'étonne, ce sont les jeunes qui arrivent et dont le handicap n'a pas été soulevé précédemment ... ils n'ont pas été pris en compte avec un regard sur le trouble du comportement comme symptôme principal. »

« Les responsables (bailleurs sociaux) avec qui on travaillait n'étaient pas au courant de cette priorité laissée aux jeunes sortants ASE. »

« Je me suis retrouvée seule à faire des papiers, des dossiers et je manquais d'informations. Maintenant, je me rattrape. »

« On ne peut pas bouger à droite et à gauche ailleurs en France. Et pas d'études longues. Ce n'est pas un projet professionnel qui tient la route ! dit l'éducateur. Ça ne sert à rien de vivre ses rêves ! »

« On peut leur demander tout un tas d'exigences et de contraintes qui font partie de leurs réalités à eux dans leurs parcours mais pas une réalité pour la majorité des jeunes de 17 ans : gérer sa solitude, son logement, faire sa déclaration d'impôt, un dossier CAF, faire à manger... On travaille sur tous ces champs tout en étant conscients, et on leur dit, que ces exigences sont dures à assumer mais cela fait partie de leur réalité. »



